
























Les principaux diplômes de la filière transport, logistique et conduite routière

CONDUITE ROUTIÈRE	Le CAP CLM Conducteur Livreur de Marchandises 	Le CAP CRM Conducteur Routier de Marchandises 	Le BAC CTRM Conducteur Transport Routier de Marchandises 
	Le titulaire du CAP CLM réalise des opérations de transport de marchandises générales à l'aide d'un véhicule isolé de PTAC supérieur à 3.5 t.	Le titulaire du CAP CRM réalise des opérations de transport de tous types de marchandises (sauf les matières dangereuses, nécessitant une formation spécifique) à l'aide d'un véhicule isolé ou articulé de PTAC supérieur à 3.5 t.	Le titulaire du CAP CLM réalise des opérations de transport de marchandises générales et/ou spécialisées à l'aide d'ensemble de véhicules du groupe lourd sur le territoire intra et extra communautaire.
DEME NAGEMENT			Le CAP Déménageur sur véhicule utilitaire léger
	Le titulaire du CAP effectue des opérations de déménagement et d'emménagement de particuliers et /ou d'entreprises ainsi que le transport au moyen d'un Véhicule Utilitaire Léger .		
LOGISTIQUE	LE CAP AEM Agent d'Entreposage et de Messagerie 	Le CAP VMPREA 	Le BAC Logistique 
	Le titulaire du CAP EAM est un agent de manutention, de réception et de préparation . Il maîtrise la conduite des chariots de manutention de catégorie 1 3 5.	Le titulaire du CAP VMPREA est un vendeur – magasinier spécialisé dans la vente de pièces de rechange et d'équipements automobiles . Il maîtrise la conduite des chariots de manutention de catégorie 1 3 5.	Le titulaire du BAC Logistique est un employé qui prend en charge des flux entrants ou sortants et contribue au suivi et à l'optimisation du stockage. Il maîtrise la conduite des chariots de manutention de catégorie 1 3 5.
TRANSPORT	Le BAC Transport		
		Le titulaire du baccalauréat transport est un employé ou agent qui participe à l'organisation des transports routiers, ferroviaires, aériens, maritimes, fluviaux ou combinés, nationaux ou internationaux . Il est également amené à participer au dédouanement des marchandises.	
TRANSPORT ET LOGISTIQUE	Le CAP DOSC Distribution d'objets et de services à la clientèle 	Le BEP L/T Logistique et Transport 	Le BTS Transport et prestations logistiques 
	Le titulaire du CAP DOSC est appelé à exercer des activités de préparation et de distribution d'objet de correspondance (plis, colis, catalogues...) et /ou à promouvoir les prestations de services de l'entreprise qui l'emploie.	Le titulaire du BEP Logistique et Transport est un employé ou agent de manutention, de réception et de préparation . Il maîtrise la conduite des chariots de manutention de catégorie 1. Il est capable de préparer et suivre des transports routiers nationaux simples.	Le titulaire du BTS Transport et Prestations logistiques organise et manage des opérations de transport et de prestations logistiques sur des marchés locaux, régionaux, communautaires et internationaux .

<p>CONDUITE ROUTIERE</p>	 	<p>Le CAP CLM Conducteur livreur de marchandises Page 3</p> <p>Le CAP CRM Conducteur routier marchandise Page 4</p> <p>Le BAC PRO CTRM Conducteur transport routier marchandise Page 5</p>
<p>DEMANAGEMENT</p>		<p>Le CAP Déménageur sur véhicule utilitaire léger Page 6</p>
<p>LOGISTIQUE</p>	  	<p>LE CAP AEM Agent d'entreposage et de messagerie Page 7</p> <p>Le CAP VMPREA Vendeur Magasinier en Pièces de Rechange et Equipements Automobiles Page 8</p> <p>Le BAC PRO Logistique Page 9</p>
<p>TRANSPORT</p>		<p>Le BAC PRO Transport Page 10</p>
<p>TRANSPORT ET LOGISTIQUE</p>	  	<p>Le CAP DOSC Distribution d'objets et de service à la clientèle Page 11</p> <p>Le BEP L/T Logistique et Transport Page 12</p> <p>Le BTS Transport et prestations logistiques Page 13</p>

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<h2 style="margin: 0;">CAP CLM</h2> <h3 style="margin: 0;">CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES</h3> <p style="margin: 0;">(Certification intermédiaire du baccalauréat CTRM en trois ans)</p>		
Les entreprises	Les entreprises de transport de marchandises générales pour compte propre ou compte d'autrui	Les emplois	Conducteur qui réalise des opérations de transport de marchandises générales à l'aide d'un véhicule isolé de PTAC supérieur à 3.5 t ou d'un ensemble de véhicules de PTAC supérieur à 3.5 t et dont la remorque n'excède pas 750 kg
Place dans l'organisation de l'entreprise		Le titulaire du CAP CLM est placé sous l'autorité : <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable d'exploitation ou d'un exploitant ✚ du chef d'entreprise 	
Le référentiel des activités professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : Préparer sa mission de transport ✚ Activité 2 : Participer aux opérations d'enlèvement et de chargement ✚ Activité 3 : Réaliser le transport ✚ Activité 4 : Livrer la marchandise ✚ Activité 5 : Clore sa mission de transport <p>Dans toutes ces activités, il doit respecter deux impératifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santé / sécurité / environnement / Qualité et démarche de progrès. - Conduite de façon rationnelle et économique. 		
Les formations intégrées au diplôme	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Permis B et C ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention catégorie 1 et 3 ✚ Préparation à l'attestation SST (attestation de sauveteurs secouristes du travail) ✚ Préparation à l'attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) ✚ Certification de formation ADR (Formation de transport de matières dangereuses initiale de base). ✚ Carte CQC (carte de qualification de conducteur) délivrée sous condition d'obtention du diplôme. 		
Les périodes de formation en milieu professionnel	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale, 12 semaines réparties sur 2 ans et de 8 semaines dans le cadre de la certification intermédiaire du baccalauréat en trois ans (CTRM). ✚ Les objectifs de la formation en entreprise sont d'acquérir des compétences et de développer des comportements professionnels en deux phases : <ul style="list-style-type: none"> - 6 semaines pour les activités de préparation, chargement, livraison et enlèvement. - 6 semaines réservées à la conduite intensive et aux manœuvres ✚ Avant chaque période, un contrat individuel de formation doit être établi conjointement par les membres de l'équipe pédagogique et le tuteur afin de lister les activités qui seront confiées au candidat en fonction des spécificités de l'entreprise. ✚ A l'issue un bilan individuel est établi. ✚ Le professeur ou formateur et le tuteur s'assurent de l'adéquation entre les activités confiées et les activités du référentiel (annexe à la convention), en effet la formation en entreprise constitue le support de la situation d'évaluation prévue en milieu professionnel (EP3) ✚ Les PFMP de la formation initiale sont toujours couvertes par une convention de stage, le jeune conserve le statut d'élève et reste sous la responsabilité du Proviseur. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail. 		
Les épreuves professionnelles à l'examen	<p>EP1 – Analyse d'une situation professionnelle (étude de cas)</p> <p>EP2 – Conduite d'un véhicule Epreuve du permis de conduire catégorie C (avoir validé en amont le B)</p> <p>EP3 – Activités en entreprise ou en centre d'examen (validation de compétences)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de chargement ou de déchargement - Circulation au sein d'une entreprise et mise à quai - Conduite de chariots catégorie 1 et 3 <p style="color: blue; text-align: center;">Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves et les conseillers à l'enseignement technique (CET) sont présidents de jury.</p>		
Les établissements qui dispensent la formation	Académie de Grenoble <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ Lycée Louis Armand à Chambéry (73) 	Académie de Lyon Aucun établissement	



<p>Les entreprises</p>	<p>Les entreprises de transport de marchandises générales pour compte propre ou compte d'autrui</p>	<p>Les emplois</p>	<p>Conducteur qui réalise des opérations de transport de tous types de marchandises (sauf les matières dangereuses) à l'aide d'un véhicule isolé ou articulé de PTAC supérieur à 3.5 t.</p>
<p>Place dans l'organisation de l'entreprise</p>		<p>Le titulaire du CAP CRM est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable d'exploitation ou d'un exploitant ✚ du chef d'entreprise 	
<p>Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : Préparer son activité ✚ Activité 2 : Participer aux activités d'enlèvement et de chargement ✚ Activité 3 : Réaliser le transport ✚ Activité 4 : Livrer la marchandise ✚ Activité 5 : Finaliser son activité <p>Dans toutes ces activités, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir un comportement visant des objectifs de qualité dans la relation avec la hiérarchie, les clients et l'ensemble de l'équipe de travail. - Respecter les procédures et les consignes - Avoir une démarche de service. - Avoir une conduite rationnelle et économique. 		
<p>Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Permis B, C (en principe en première année) et EC en deuxième année. ✚ Préparation à l'attestation SST (attestation de sauveteurs secouristes du travail) ✚ Préparation à l'attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) ✚ Certification de formation ADR (Formation de transport de matières dangereuses initiale de base). ✚ Carte CQC (carte de qualification de conducteur) délivrée sous condition d'obtention du diplôme. 		
<p>Les périodes de formation en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale 12 semaines réparties sur 2 ans. <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 semaines pour les opérations de préparation, de groupage, de chargement d'arrimage, de livraison et d'enlèvement. ○ 6 semaines réservées à la conduite intensive et aux manœuvres ✚ Les objectifs de la formation sont d'acquérir les compétences essentielles à un conducteur routier dans les domaines cités ci-dessus. ✚ Avant chaque période, un contrat individuel de formation doit être établi conjointement par les membres de l'équipe pédagogique et le tuteur afin de lister les activités qui seront confiées au candidat en fonction du référentiel du diplôme, des spécificités de l'entreprise et des acquis antérieurs. ✚ Pendant chaque période un suivi est assuré par l'équipe pédagogique et en cas de difficultés une renégociation doit être envisagée. A l'issue un bilan individuel est établi entre le tuteur et l'enseignant. ✚ Les PFMP de la formation initiale sont toujours couvertes par une convention de stage, le jeune conserve le statut d'élève et reste sous la responsabilité du Proviseur. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail. 		
<p>Les épreuves professionnelles à l'examen</p>	<p>EP1 – Analyse d'une situation professionnelle de transport (étude de cas)</p> <p>EP2 – Conduite d'un véhicule</p> <p>Epreuve du permis de conduire catégorie E(C) (après avoir validé l'ETG, le permis B et C)</p> <p>Si le candidat obtient un avis défavorable à l'épreuve EP2, il n'obtient pas le diplôme.</p> <p>EP3 – Activités en entreprise ou en centre d'examen (validation de compétences)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'opérations de préparation, de groupage, de chargement d'arrimage, de livraison - Réalisation de mise à quai <p>Remarque : Si le candidat échoue à l'examen mais à réussi l'épreuve E2 (ETG Epreuve Théorique Générale du code de la route plus les épreuves pratiques de conduite B et C), il se voit délivrer les permis B et C sans la CQC correspondante.</p> <p style="text-align: center;">Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves et les conseillers à l'enseignement technique (CET) sont présidents de jury.</p>		
<p>Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p style="text-align: center;">Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ CFA TL AFT Vilette d'Anthon (38) ✚ Lycée Louis Armand à Chambéry (73) 	<p style="text-align: center;">Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Gabriel Voisin à Bourg en Bresse (01) ✚ Lycée Claude Lebois à Saint Chamond (42) ✚ Lycée Emile Béjuit à Bron (69) 	







<p>Les entreprises</p>	<p>Les entreprises qui effectuent des transports de marchandises générales et/ou spécialisées pour compte propre et/ou pour compte d'autrui.</p>	<p>Les Emplois</p>	<p>Professionnel qui réalise des opérations de transport de marchandises générales à l'aide d'ensembles de véhicule du groupe lourd sur le territoire intra et extra communautaire.</p>
<p>Place dans l'organisation de l'entreprise</p>		<p>Le titulaire du BAC CTRM est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable d'exploitation ou d'un l'exploitant ✚ du chef d'entreprise 	
<p>Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : Préparer et organiser sa mission de transport ✚ Activité 2 : Réaliser les opérations d'enlèvement et de chargement ✚ Activité 3 : Réaliser le transport et la livraison ✚ Activité 4 : Communiquer avec son environnement ✚ Activité 5 : Clore sa mission de transport <p>Dans toutes ces activités, il doit respecter des impératifs de santé- sécurité- environnement et de qualité ainsi que les règles de circulation et de sécurité routière, de conduite rationnelle et économique, de prévention des risques professionnels, de respect des règles conventionnelles notamment le code du travail et la RSE. Il doit également tenir compte des attentes de l'entreprise en terme de maîtrise des coûts et de fidélisation.</p>		
<p>Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Permis B, C et EC ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention catégorie 1 et 3 ✚ Certification SST (attestation de sauveteurs secouristes du travail) ✚ Attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) ✚ Certification de formation ADR (Formation de transport de matières dangereuses initiale de base). ✚ Carte CQC (carte de qualification de conducteur) délivrée sous condition d'obtention du diplôme. 		
<p>Les périodes de formation en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale 22 semaines réparties sur 3 ans dont 16 semaines en première et terminale. ✚ La formation en milieu professionnel doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. ✚ Sur trois ans, la formation se décompose de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> - 6 semaines pour la préparation, le chargement déchargement, l'arrimage, la livraison et l'enlèvement. - 5 semaines pour les opérations de transports spécifiques - 11 semaines de conduite intensive de type B C et EC (assurées par les enseignants) ✚ C'est l'ensemble de l'équipe pédagogique y compris les professeurs d'enseignement général qui participent à l'élaboration de l'annexe pédagogique, à la recherche et au suivi des PFMP . ✚ Avant chaque période, un contrat individuel de formation doit être établi conjointement par les membres de l'équipe pédagogique et le tuteur afin de lister les activités qui seront confiées au candidat en fonction des spécificités de l'entreprise. ✚ Au terme des PFMP, le candidat devra constituer un rapport des activités conduites en entreprise visé par le tuteur et qui servira de support à l'épreuve E31. ✚ Chaque période sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique et la note finale sera prise en compte dans l'épreuve E31. ✚ Les PFMP de la formation initiale sont toujours couvertes par une convention de stage et le jeune conserve le statut d'élèves et reste sous la responsabilité du Proviseur. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail. 		
<p>Les épreuves professionnelles à l'examen</p>	<p>E11 – Analyse d'une situation professionnelle de transport spécifique (soutenance orale à partir d'un dossier constitué par l'élève relatif à un ou deux transports spécifiques autres que les marchandises générales)</p> <p>E2 – Etude de cas : préparation d'une activité de transport routier</p> <p>E3 – Epreuve prenant en compte la formation en entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - E31 Réalisation d'interventions en entreprise (entretien avec un jury) - E32 Conduite d'un véhicule lourd articulé (EC) L'élève doit avoir validé en amont le permis B Et C . S'il n'obtient pas un avis favorable, il ne peut pas se voir délivrer le diplôme. - E33 Conduite avec mise à quai et conduite de chariots de manutention catégories 1 et 3 - E34 Economie et gestion <p style="text-align: center;">Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves.</p>		
<p>Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p>Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ Lycée Louis Armand à Chambéry (73) 	<p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Gabriel Voisin à Bourg en Bresse (01) ✚ Lycée Claude Lebois à Saint Chamond (42) ✚ Lycée Privé Hippolyte Carnot à Roanne (42) ✚ Lycée Emile Béjuit à Bron (69) 	

CAP DEMENAGEMENT SUR VEHICULE LEGER UTILITAIRE



<p>Les entreprises</p>	<p>Les entreprises qui effectuent le déménagement de particuliers et /ou d'entreprises ainsi que la conservation des biens.</p>	<p>Les emplois</p>	<p>Le titulaire du CAP effectue des opérations de déménagement et d'emménagement de particuliers et/ou d'entreprises ainsi que le transport au moyen d'un véhicule utilitaire léger de type fourgon capitonné, éventuellement attelé d'une remorque ou d'un monte meubles.</p>
<p>Place dans l'organisation de l'entreprise</p>	<p>Le titulaire du CAP est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable d'équipe ou contremaître ✚ du chef d'exploitation ✚ du commercial 		
<p>Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : Préparer la mission ✚ Activité 2 : Assurer les activités de préparation et de chargement ✚ Activité 3 : Réaliser le transport lié au déménagement ✚ Activité 4 : Assurer les activités de livraison et d'emménagement ✚ Activité 5 : Terminer la mission <p>Dans toutes ces activités, il doit respecter les règles de santé, sécurité, respect de l'environnement et observer les règles de savoir-être inhérentes à ce métier.</p>		
<p>Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Permis B et (E)B ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention catégorie 3 ✚ Préparation à l'attestation SST (attestation de sauveteurs secouristes du travail) ✚ Préparation à l'attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) 		
<p>Les périodes de formation en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale 12 semaines réparties sur 2 ans <ul style="list-style-type: none"> - 10 semaines en entreprise - 2 semaines réservées à la conduite d'un VUL et d'un chariot catégorie 3 ✚ La formation en milieu professionnel doit permettre au candidat, sous la responsabilité d'un tuteur, d'acquérir les compétences et de développer les comportements professionnels essentiels à l'exercice de ce métier. ✚ Avant chaque période, un contrat individuel de formation doit être établi conjointement par les membres de l'équipe pédagogique et le tuteur afin de lister les activités qui seront confiées au candidat en fonction des spécificités de l'entreprise. ✚ A l'issue un bilan individuel est établi. ✚ Les PFMP de la formation initiale sont toujours couvertes par une convention de stage, le jeune conserve le statut d'élève et reste sous la responsabilité de son établissement. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail. 		
<p>Les épreuves professionnelles à l'examen</p>	<p>EP1 – Analyse d'une situation professionnelle (étude de cas)</p> <p>EP2 – Réalisation du déménagement (épreuve pratique)</p> <p>EP3 – Réalisation d'activités spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un chariot automoteur de catégorie 3 - Conduite d'un véhicule de la catégorie (E)B à condition d'avoir validé en amont les épreuves théoriques et pratique du permis B <p>Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves et les conseillers à l'enseignement technique (CET) sont présidents de jury.</p>		
<p>Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p>Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ CFA TL AFT Vilette d'Anthon (38) 	<p>Académie de Lyon</p> <p>Aucun établissement</p>	

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, ET DE LA VIE ASSOCIATIVE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<h2 style="margin: 0;">CAP AEM</h2> <h3 style="margin: 0;">AGENT D'ENTREPOSAGE ET DE MESSAGERIE</h3>		
<p style="text-align: center;">Les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ les entreprises de production ✚ la grande distribution ✚ les plateformes de distribution ✚ les entreprises de services (messagerie, transport de lots, logistique) ✚ Les entreprises publiques et collectivités 	<p style="text-align: center;">Les emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Agent de réception ✚ Préparateur de commandes ✚ Conditionneur-emballeur ✚ Agent de messagerie ou d'expédition ✚ Magasinier(ière) - cariste ✚ Manutentionnaire
<p style="text-align: center;">Place dans l'organisation de l'entreprise</p>	<p>Le titulaire du CAP AEM est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable de production, de logistique, de l'entrepôt ou du magasin ✚ du chef de quai, du responsable de la réception ou de l'expédition ✚ du chef d'entreprise 		
<p style="text-align: center;">Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fonction 1 : Déchargement et réception ✚ Fonction 2 : Dégroupage et/ou groupage - Entreposage ✚ Fonction 3 : Préparation physique de la commande ✚ Fonction 4 : Expédition – Chargement – Participation à la mise à disposition 		
<p style="text-align: center;">Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Préparation à l'attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention catégorie 1 3 et 5 ✚ Préparation à l'attestation SST (attestation de sauveteurs secouristes du travail) 		
<p style="text-align: center;">Les périodes de formation en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale 16 semaines réparties sur 2 ans ✚ Les objectifs de la formation sont d'acquérir des compétences et de développer des comportements professionnels ✚ Il est essentiel que le professeur ou formateur et le tuteur s'assurent de l'adéquation entre les activités confiées et les activités du référentiel, en effet la formation en entreprise est complémentaire à la formation dispensée en établissement scolaire. ✚ Les PFMP de la formation initiale sont toujours couvertes par une convention de stage, le jeune conserve le statut d'élève et reste sous la responsabilité de son établissement. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail. ✚ Le responsable de l'entreprise peut délivrer une autorisation de conduite au vu <ul style="list-style-type: none"> - de l'autorisation médicale - des Caces ou attestation de formation - de la dérogation délivrée par l'inspection du travail pour les élèves mineurs <p>Il doit également porter à la connaissance de l'élève ou apprenti les contraintes particulières des lieux</p>		
<p style="text-align: center;">Les épreuves professionnelles à l'examen</p>	<p>EP1 – Travaux de réception, de dégroupage, d'entreposage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Test de conduite théorique et pratique - Elaboration d'un dossier professionnel - Evaluation des PFMP ou épreuves pratiques <p>EP2 – Travaux de groupage, de préparation de commandes, d'expédition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de mises en situation - Elaboration d'un dossier professionnel - Evaluation des PFMP ou épreuves pratiques <p style="text-align: center;">Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves et les conseillers à l'enseignement technique (CET) sont présidents de jury.</p>		
<p style="text-align: center;">Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p style="text-align: center;">Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Privé Marc Seguin Saint Charles à Annonay (07) ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ Lycée Philibert Delorme à l'Isle d'Abeau (38) ✚ Lycée La Cardinière à Chambéry (73) 	<p style="text-align: center;">Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Gabriel Voisin à Bourg en Bresse (01) ✚ Lycée Privé Saint Ennemond à Saint Chamond (42) ✚ Lycée Privé des Monts du Lyonnais à Chazelles sur Lyon (42) ✚ Lycée François Cevert à Ecully (69) ✚ Lycée Alfred de Musset à Villeurbanne (69) ✚ Lycée Privé Saint Joseph à Lyon 7 (69) 	

 <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	<h2 style="margin: 0;">CAP VMPREA</h2> <h3 style="margin: 0;">VENDEUR MAGASINIER EN PIÈCES DE RECHANGE ET ÉQUIPEMENTS AUTOMOBILES</h3>		
<p style="text-align: center;">Les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ les entreprises de commercialisation de pièces de rechange et d'équipements automobiles ✚ les réseaux de constructeurs automobiles ✚ Les équipementiers ✚ Les grandes surfaces spécialisées ✚ Les magasins des grandes entreprises et des administrations 	<p style="text-align: center;">Les emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Aide-magasinier ✚ Magasinier ✚ Vendeur-magasinier ✚ Préparateur-vendeur
<p style="text-align: center;">Place dans l'organisation de l'entreprise</p>	<p>Le titulaire du CAP AEM est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable du magasin ou du point de vente ✚ du chef d'entreprise 		
<p style="text-align: center;">Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Fonction 1 : Réception ✚ Fonction 2 : Stockage ✚ Fonction 3 : Accueil – Vente - Préparation de la commande ✚ Fonction 4 : Expédition 		
<p style="text-align: center;">Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Préparation à l'attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention catégorie 1 3 et 5 ✚ Préparation à l'attestation SST (Attestation de sauveteurs secouristes du travail) 		
<p style="text-align: center;">Les périodes de formation en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale, 16 semaines réparties sur 2 ans. ✚ Les objectifs de la formation sont d'acquérir des compétences et de développer des comportements professionnels. ✚ Il est essentiel que le professeur ou formateur et le tuteur s'assurent de l'adéquation entre les activités confiées et les activités du référentiel, en effet la formation en entreprise est complémentaire à la formation dispensée en établissement scolaire. ✚ Les PFMP de la formation initiale sont toujours couvertes par une convention de stage, le jeune conserve le statut d'élève et reste sous la responsabilité de son établissement. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat. ✚ Le responsable de l'entreprise peut délivrer une autorisation de conduite au vu : <ul style="list-style-type: none"> - de l'autorisation médicale - des Caces ou attestation de formation - de la dérogation délivrée par l'inspection du travail pour les élèves mineurs <p>Il doit également porter à la connaissance de l'élève ou apprenti les contraintes particulières des lieux.</p>		
<p style="text-align: center;">Les épreuves professionnelles à l'examen</p>	<p>EP1 – Pratique de la vente et de la préparation de commandes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestation de vente • Elaboration d'un dossier professionnel • Evaluation des PFMP ou épreuves pratiques <p>EP2 – Pratique de réception, mise en stock, expédition et de conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Test de conduite théorique et pratique • Evaluation de mise en situation de réception, mise en stock, expédition • Elaboration d'un dossier professionnel • Evaluation des PFMP ou épreuves pratiques <p style="text-align: center; color: blue;">Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves et les conseillers à l'enseignement technique (CET) sont présidents de jury.</p>		
<p style="text-align: center;">Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p style="text-align: center;">Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ CFA Lucien Ravit - Livron sur Drôme (26) 	<p style="text-align: center;">Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ CFA de la SEPR à Lyon 3 (69) 	



<p>Les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ les entreprises de production ✚ la grande distribution ✚ les plateformes de distribution ✚ les entreprises de services (messagerie, transport de lots, logistique) ✚ Les entreprises publiques et collectivités 	<p>Les emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Opérateur(trice) polyvalent(e) en logistique ✚ Agent logisticien ✚ Magasinier(ère), magasinier(ère) cariste ✚ Employé(e) d'un service logistique ✚ Réceptionnaire ✚ Préparateur(trice) de commandes
<p>Place dans l'organisation de l'entreprise</p>	<p>Le titulaire du BAC PRO Logistique est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable logistique ✚ du responsable de l'entrepôt ✚ du responsable du magasin 		
<p>Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : La prise en charge des flux entrants ✚ Activité 2 : La prise en charge des flux sortants ✚ Activité 3 : Le suivi et l'optimisation du stockage ✚ Activité 4 : La conduite en sécurité des chariots automoteurs de manutention à conducteur porté catégorie 1,3 et 5 ✚ Activité 5 : Les relations avec les partenaires 		
<p>Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Préparation à l'attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) ✚ Préparation à l'attestation SST (Attestation de sauveteurs secouristes du travail) ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention catégorie 1 3 et 5 ✚ La certification intermédiaire BEP Logistique et transport 		
<p>Les périodes de formation en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale 22 semaines réparties sur 3 ans, avec une durée minimum de trois semaines par période. ✚ La formation en entreprise fait l'objet d'une convention de stage et d'une annexe pédagogique qui doit en fixer les objectifs et modalités en cohérence avec la formation dispensée en établissement. ✚ Une annexe pédagogique accompagne la convention afin de définir les activités qui permettront à l'élève de valider les compétences professionnelles relatives : <ul style="list-style-type: none"> - A la réception et au transfert des marchandises - A la préparation et l'expédition des marchandises - Aux relations avec les partenaires en français et en langues étrangères ✚ Un livret de compétences accompagne l'élève durant sa PFMP et le tuteur et le formateur ou le professeur valident les compétences acquises. Ce document sert d'appui à l'épreuve E31. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail accompagné d'un livret de formation. ✚ Le responsable de l'entreprise peut délivrer une autorisation de conduite au vu <ul style="list-style-type: none"> - de l'autorisation médicale - des Caces ou attestation de formation - de la dérogation délivrée par l'inspection du travail pour les élèves mineurs <p>Il doit également porter à la connaissance de l'élève ou apprenti les contraintes particulières des lieux.</p>		
<p>Les épreuves professionnelles à l'examen</p>	<p>E2 – Etudes de situations professionnelles (étude de cas)</p> <p>E3 – Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - E 31 Pratique de la logistique en milieu professionnel - Oral 1 sur la réception et le transfert des marchandises - Oral 2 sur la préparation et l'expédition des marchandises et les relations avec les partenaires. <p>Remarque : l'épreuve E3 prend appui sur un livret de compétences complété par l'enseignant et le tuteur qui a accueilli l'élève ou l'apprenti en formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - E32 Conduite d'engins de manutention <p style="text-align: center;">Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves.</p>		
<p>Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p>Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Privé Marc Seguin Saint Charles à Annonay (07) ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ Lycée Privé Montplaisir à Valence (26) ✚ Lycée Philibert Delorme à l'Isle d'Abeau (38) ✚ CFA TL AFT à Villette d'Anthon (38) ✚ Lycée La Cardinière à Chambéry (73) ✚ Lycée Privé Les Bressis à Seynod (74) 	<p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Gabriel Voisin à Bourg en Bresse (01) ✚ CFA de l'AFPMA à Péronnas (01) ✚ Lycée Claude Lebois à Saint Chamond (42) ✚ CFA TL – Bâtiment ARFA à Limas (69) ✚ CFA TL AFT à Vaulx en Velin (69) ✚ Lycée Alfred de Musset à Villeurbanne (69) ✚ Lycée François Cevert à Ecully (69) ✚ Lycée Privé Notre dame à Givors (69) 	










LE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL TRANSPORT



(Certification intermédiaire le BEP Logistique et Transport)



<p>Les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ de transports de marchandises pour compte d'autrui ✚ organisatrices de transports terrestres, aériens, maritimes et multimodaux ✚ de transports spécialisés ✚ de location de véhicules industriels ✚ de commissionnaires en douane ✚ industrielles et commerciales de tous secteurs 	<p>Les emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Assistant(e) d'exploitation transport ✚ Opérateur(trice) de production transport ✚ Employé(e) de transit ✚ Employé(e) aux expéditions et aux arrivages ✚ Chargé(e) d'expéditions overseas ✚ Assistant(e) gestionnaire de parc ✚ Employé(e) service après-vente ✚ Aide déclarant en douane
<p>Place dans l'organisation de l'entreprise</p>	<p>Le titulaire du baccalauréat Transport est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable d'exploitation ✚ du responsable logistique ✚ du responsable d'agence ✚ du responsable du service douane 		
<p>Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : La mise en œuvre d'une opération de transport ✚ Activité 2 : Le suivi d'une opération de transport ✚ Activité 3 : Le respect des procédures de qualité, de sécurité, de sûreté et des contraintes environnementales. ✚ Activité 4 : Le dédouanement des marchandises ✚ Activité 5: Les relations avec les partenaires 		
<p>Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ La certification intermédiaire BEP Logistique et Transport ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention catégorie 1 		
<p>Les périodes de formation en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale 22 semaines réparties sur 3 ans, avec une durée minimum de trois semaines par période. ✚ La formation en entreprise fait l'objet d'une convention de stage et d'une annexe pédagogique qui doit en fixer les objectifs et modalités en cohérence avec la formation dispensée en établissement. ✚ Lors de la PFMP l'élève conserve son statut scolaire et reste sous la responsabilité de son établissement. ✚ Les activités confiées à l'élève pendant les PFMP doivent permettre l'évaluation des compétences relatives à l'exécution d'une opération de transport, le suivi d'une opération de transport, le respect des procédures de qualité, de sûreté et des contraintes environnementales ainsi que sur les relations avec les partenaires. ✚ Un livret de compétences accompagne l'élève durant sa PFMP et le tuteur valide conjointement avec le formateur ou le professeur les compétences acquises. ✚ En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail accompagnée d'un livret de formation. ✚ Chaque PFMP doit faire l'objet d'une visite de suivi et d'une visite certificative. 		
<p>Les épreuves professionnelles</p>	<p>E2 – Etude de situations professionnelles (étude de cas)</p> <p>E3 – Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oral 1 sur l'exécution d'une opération de transport - Oral 2 sur le suivi d'une opération de transport, le respect des procédures de qualité, de sûreté et des contraintes environnementales ainsi que sur les relations avec les partenaires. <p>Remarque : l'épreuve E3 prend appui sur un livret de compétences complété par l'enseignant et le tuteur qui a accueilli l'élève ou l'apprenti en formation.</p> <p style="text-align: center;">La présence d'un professionnel est souhaitée lors de la deuxième interrogation.</p>		
<p>Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p style="text-align: center;">Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ CFA TL AFT Vilette d'Anthon (38) ✚ Lycée Philibert Delorme à l'Isle d'Abeau (38) ✚ Lycée La Cardinière à Chambéry (73) 	<p style="text-align: center;">Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Privé Jeanne d'Arc à Gex (01) ✚ Lycée Claude Lebois à Saint Chamond (42) ✚ Lycée Alfred de Musset à Villeurbanne (69) ✚ Lycée Privé Notre Dame à Villefranche sur Saône (69) 	



Les entreprises	<ul style="list-style-type: none">  les entreprises prestataires de services  les collectivités publiques  La poste  Les expressistes  Les entreprises de messageries  	Les emplois	<ul style="list-style-type: none">  Livreur  Facteur  Vendeur-livreur  Préparateur-vendeur
Place dans l'organisation de l'entreprise	Le titulaire du CAP AEM est placé sous l'autorité : <ul style="list-style-type: none">  D'un responsable d'équipe 		
Le référentiel des activités professionnelles	<ul style="list-style-type: none">  Domaine d'activité 1 : La préparation de la distribution  Domaine d'activité 2 : La distribution et/ou la collecte des objets  Domaine d'activité 3 : Le retour de distribution  Domaine d'activité 4 : La promotion et la mise en œuvre des services de l'entreprise 		
Les formations intégrées au diplôme	<ul style="list-style-type: none">  Préparation à l'attestation PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique)  Préparation à l'attestation SST (Attestation de sauveteurs secouristes du travail) 		
Les périodes de formation en entreprise	<ul style="list-style-type: none">  En formation initiale, 12 semaines réparties sur 2 ans. Il est souhaitable que la formation soit fractionnée en deux séquences réparties sur les deux années.  Les objectifs de la formation sont d'acquérir des compétences et de développer des comportements professionnels.  Il est essentiel que le professeur ou formateur et le tuteur s'assurent de l'adéquation entre les activités confiées et les activités du référentiel, en effet la formation en entreprise est complémentaire à la formation dispensée en établissement scolaire.  Les PFMP de la formation initiale sont toujours couvertes par une convention de stage, le jeune conserve le statut d'élève et reste sous la responsabilité de son établissement.  Une annexe pédagogique ainsi qu'un livret de formation précises les modalités et le contenu de la formation en entreprise et un document de suivi accompagne la période et précise la liste des compétences et des comportements à acquérir ainsi que les modalités d'évaluation.  En apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat. 		
Les épreuves professionnelles à l'examen	<p>EP1 – La distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soit évaluation en situation réelle • Soit évaluation à partir d'une simulation de travail <p>EP2 – Gestion de la relation client</p> <ul style="list-style-type: none"> • Epreuve orale à partir d'un dossier constitué de 3 fiches d'activités <p>EP3 – Etude de situations professionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etude de cas – 4 dossiers <p style="text-align: center; color: blue;">Les professionnels sont sollicités pour le passage de certaines épreuves et les conseillers à l'enseignement technique (CET) sont présidents de jury.</p>		
Les établissements qui dispensent la formation	<p>Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none">  Lycée Argouges à Grenoble (38)  CFA IMT à Annecy (74) 	<p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none">  Lycée Alfred de Musset à Villeurbanne (69)  Lycée Gabriel Voisin à Bourg-en-Bresse (01) 	

 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	<h1>LE BEP LOGISTIQUE ET TRANSPORT</h1> <p>(uniquement transport routier de marchandises)</p> <p>(Certification intermédiaire du Baccalauréat Logistique et du baccalauréat Transport)</p>		
Les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ✚ les entreprises de transports routiers de marchandises (messagerie, transports de lots...) ✚ les entreprises commissionnaires de transport (groupage et affrètement routiers) ✚ les entreprises de transports spécialisés ✚ les services transport-logistique des entreprises industrielles et commerciales de tous secteurs d'activités ✚ les plateformes de grande distribution ✚ certaines organisations à but non lucratif (associations, organisations non gouvernementales) ✚ certaines organisations publiques (collectivités territoriales...) 		
Les emplois	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Agent d'exploitation ✚ Agent de quai ✚ Agent de réception ✚ Préparateur (trice) de commandes ✚ Agent d'expédition ✚ Magasinier(ière) - cariste 	Place dans l'organisation de l'entreprise	Le titulaire du BEP L/T est placé sous l'autorité : <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable d'exploitation ✚ du responsable logistique ✚ du responsable de quai ✚ du responsable de l'entrepôt
Le référentiel des activités professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : La préparation du transport routier de marchandises ✚ Activité 2 : La réception de marchandises ✚ Activité 3 : La préparation des commandes et des expéditions ✚ Activité 4 : Le suivi du transport routier de marchandises ✚ Activité 5 : La conduite en sécurité d'un chariot transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (levée inférieure ou égale à 1 mètre) 		
Les formations intégrées au diplôme		<ul style="list-style-type: none"> ✚ Formation à la conduite de chariot de manutention - Catégorie 1 	
Les périodes de formation en milieu professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✚ La durée des PFMP est de 6 semaines sur l'année de seconde (incluses dans les 22 semaines de formation du baccalauréat) ✚ Par la voie de l'apprentissage, les PFMP sont incluses dans la formation en entreprise et la formation fait l'objet d'un contrat de travail. ✚ La formation en entreprise fait l'objet d'une convention et d'une annexe pédagogique qui doit fixer les objectifs et modalités de la formation, le jeune conserve le statut d'élève et reste sous la responsabilité de son établissement. ✚ Les activités confiées à l'élève pendant les PFMP doivent permettre l'évaluation des compétences relatives : <ul style="list-style-type: none"> - A la préparation du transport routier de marchandises et à son suivi - A la réception des marchandises - A la préparation des commandes et l'expédition ✚ Un livret de compétences accompagne l'élève durant sa PFMP. Ce livret sert d'évaluation à l'épreuve EP1, il est complété conjointement par le tuteur et l'enseignant chargé du suivi. ✚ Chaque PFMP doit faire l'objet d'une visite de suivi et d'une visite certificative. 		
Les épreuves professionnelles		<p>EP1 – Activités de logistique et de transport Validation d'un livret de compétences</p> <p>EP2 – Conduite de chariots de manutention mécanisée (catégorie 1)</p> <p style="color: blue;">Le tuteur valide les compétences du livret avec l'enseignant en charge du candidat.</p>	
Les établissements qui dispensent la formation	<p style="text-align: center;">Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Privé Marc Seguin St Charles à Annonay (07) ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar (26) ✚ Lycée Privé Montplaisir à Valence (26) ✚ Lycée Philibert Delorme à l'Isle d'Abeau (38) ✚ CFA TL AFT Villette d'Anthon (38) ✚ Lycée La Cardinière à Chambéry (73) ✚ Lycée Privé Les Bressis à Seynod (74) 		<p style="text-align: center;">Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Gabriel Voisin à Bourg en Bresse (01) ✚ Cfa de l'AFPMA à Péronnas (01) ✚ Lycée Privé Jeanne d'Arc à Gex (01) ✚ Lycée Claude Lebois à Saint Chamond (42) ✚ CFA TL – Bâtiment ARFA à Limas (69) ✚ CFA TL AFT à Vaulx en Velin (69) ✚ Lycée François Cevert à Ecully (69) ✚ Lycée Alfred de Musset à Villeurbanne (69) ✚ Lycée Privé Notre Dame à Givors (69) ✚ Lycée Privé Notre Dame à Villefranche sur Saône (69)



<p>Les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Les entreprises de transport de marchandises par voies terrestre, maritime, aérienne et multimodales ✚ Les entreprises de commission de transport ✚ Les entreprises de location de véhicules industriels ✚ Les entreprises de transport spécialisés (déménagement, transport sous températures dirigée, transport de matières dangereuses...) ✚ Les services transport-logistique des entreprises industrielles et commerciales 	<p>Les emplois</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ agent de transit ✚ adjoint ou assistant du responsable d'exploitation ✚ adjoint au responsable d'entrepôt ou de plateforme multimodale ✚ adjoint au responsable des expéditions ✚ affréteur ✚ chargé du SAV ✚ dispatcher
<p>Place dans l'organisation de l'entreprise</p>	<p>Le titulaire du baccalauréat Transport est placé sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ du responsable d'exploitation ✚ du responsable logistique ✚ du responsable d'agence ✚ du responsable de l'entrepôt 		
<p>Le référentiel des activités professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Activité 1 : Exploitation d'opérations de transport de marchandises ✚ Activité 2 : Organisation et gestion des activités logistiques liées au transport ✚ Activité 3 : Gestion de la relation service ✚ Activité 4 : Management d'une équipe 		
<p>Les formations intégrées au diplôme</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Niveau B2 du cadre européen commun de références pour les langues pour la première langue vivante étudiée ✚ Niveau B1 pour la seconde langue vivante facultative ✚ Economie et droit et management des entreprises 		
<p>Les stages en milieu professionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✚ En formation initiale, le temps de formation est de 12 à 14 semaines dont au minimum 12 sur le temps scolaire avec un minimum de quatre semaines consécutives durant chaque année. ✚ Les stages peuvent faire l'objet de missions préparatoires et de suivi d'une durée maximum de 10 demi-journées par an. ✚ Les stages font l'objet d'une convention entre l'entreprise, le centre de formation et le ou la stagiaire qui couvre également les missions préparatoires et de suivi. ✚ Par la voie de l'apprentissage, la formation fait l'objet d'un contrat de travail et les stages sont inclus dans la formation en entreprise. ✚ La formation en milieu professionnel a pour objectifs de permettre au stagiaire ou apprenti d'acquérir et/ou d'approfondir des compétences professionnelles en situation réelle de travail et d'améliorer sa connaissance du milieu et de l'emploi. ✚ La formation concerne une partie des activités 1 2 et 3 du référentiel d'activités professionnelles. 		
<p>Les épreuves professionnelles</p>	<p>E3 – Economie, droit, management des entreprises (études de cas) E4 – Analyse d'opérations de transport et de prestations logistiques (étude de cas) E5 – Gestion de la relation de service et management d'une équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> - U51 - Gestion de la relation de service (évaluation orale qui repose sur un rapport d'activités) - U52 - Management d'une équipe (entretien oral reposant sur une situation professionnelle proposée au candidat) <p>E6 – Gestion des opérations de transport et des prestations logistiques (3 situations d'évaluation orale qui repose sur un rapport d'activités professionnelles menées durant les stages)</p> <p style="text-align: center;">La présence d'un professionnel est souhaitée lors des épreuves E5 et E6.</p>		
<p>Les établissements qui dispensent la formation</p>	<p>Académie de Grenoble</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Les Catalins à Montélimar(26) 	<p>Académie de Lyon</p> <ul style="list-style-type: none"> ✚ Lycée Claude Lebois à Saint Chamond (42) ✚ Lycée Colbert à Lyon (69) 	